

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

SOUSSION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE PREVUE DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL AU TITRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Résumé

Année de référence : 2000.

Période d'engagement : 2021 – 2030.

Type de contribution : Conditionnel.

Secteurs pris en compte : Agriculture, Forêts et Energie.

Gaz concernés : CO₂, CH₄, N₂O.

Niveau de réduction : 17%.

Les besoins en financement de la CPDN de la République Démocratique du Congo : 21,622 milliards USD, dont :

- Adaptation : 9,082 milliards USD ;
- Atténuation : 12,540 milliards USD.

1. But, priorités de développement et contexte national des changements climatiques.

1.1. But et plans de développement durable

Avec ses 2.345.000 km² de superficie, la République Démocratique du Congo (RDC), se caractérise par (i) sa richesse en ressources naturelles exceptionnelles (forêts, mines, ressources hydriques, biodiversité, énergie), (ii) son dense réseau hydrographique, dont le Bassin du fleuve Congo est le plus dominant (3,7 millions de km²), et (iii) sa population estimée à environ 75 millions d'habitants, avec une croissance démographique de 3,1%, dont les revenus proviennent essentiellement du secteur informel.

La stratégie nationale de développement durable et le programme d'action du gouvernement pour la période 2012–2016 ainsi que la prospective d'émergence 2030 s'articulent autour des axes prioritaires comprenant les secteurs mines, agriculture, forêts et le développement du tissu industriel dans un cadre davantage décentralisé.

L'intégration des préoccupations environnementales, en général, du développement durable et des changements climatiques en particulier, dans toutes les stratégies sectorielles et la planification nationale de développement demeurent un enjeu clé.

1.2.Principaux défis de développement socio-économique et environnemental.

Sur le plan économique, le pays enregistre des progrès dans la croissance moyenne du PIB qui a atteint 5,6% sur la période 2006–2010, et 8,1% entre 2011 et 2013. Les investissements du secteur privé national ont peu augmenté (moins de 5% du PIB entre 1990 et 2010). Au cours de ces 10 dernières années, les dépenses publiques se sont concentrées sur le développement des infrastructures nécessaires au développement économique. En outre, le secteur agricole, qui occupe près de 70% de la population active du pays, contribue à l'économie nationale à hauteur de 50% (PNUD, 2010).

Malgré les progrès réalisés, il se fait cependant que :

- la RDC connaît une situation précaire sur le plan social qui ne semble pas s'être significativement améliorée au cours des vingt dernières années selon les chiffres issus du rapport sur les OMD¹. Elle est marquée par une pauvreté de la population, contrastant avec l'immensité des potentialités naturelles du pays, plus accentuée par une forte croissance démographique pesant sur la demande de services sociaux tant en milieu rural qu'en milieu urbain, avec une inégale répartition entre les provinces;
- le pays reste celui connaissant l'indice de développement humain le plus bas des 187 pays, selon le rapport sur le développement humain de 2014. La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique a augmenté au cours des années 90, passant de 31% à 73%. Ainsi donc, l'insécurité alimentaire reste forte et touche aujourd'hui 76% de la population congolaise², alors que l'alimentation représente 62,3% des dépenses totales des ménages congolais³;
- le taux d'accès de la population à l'électricité reste très faible : 15% sur le plan national (1% en milieu rural, 30% pour les villes) alors que la moyenne en Afrique subsaharienne est de 24,6% ;
- le taux d'accès à l'eau potable est de 47%, le taux d'accès au service d'assainissement est de 14% (MICS, 2010) ; l'accès des populations au service de gestion de déchets demeure insignifiant dans le milieu urbain et quasiment absent dans les zones rurales ;
- enfin, le chômage, surtout des jeunes (15–24 ans), alimenté par la forte croissance démographique, reste à un niveau très élevé, 18% au niveau national, et touche

¹ RDC, 2010. Les chiffres qui suivent sont issus de ce rapport.

² FAO, <http://www.fao.org/countries/55528/en/cod/>

³ RDC, 2011.

particulièrement les jeunes urbains (32%).

L'insuffisance des financements, tant internes qu'externes, pour la mise en œuvre effective des stratégies et de plans d'actions à grande échelle dans divers domaines ainsi que de principales réformes légales et institutionnelles constituent un défi majeur. Aussi, l'absence de véritable politique d'interventions intersectorielles dans un contexte de lutte contre les conflits de compétences entre différents secteurs (miniers, agricoles, forestiers) ne facilite pas la mise en œuvre d'actions en matière de changements climatiques dans un cadre fédérateur des programmes tant pour l'atténuation que pour l'adaptation.

Depuis quelques années, la RDC développe sa vision de développement vers l'émergence à l'horizon 2060 et ce, dans le cadre de la matérialisation de la *Révolution de la modernité* dont la planification est séquencée en trois phases, à savoir :

- entre 2012 et 2020, la RDC devra passer d'un pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire grâce à la transformation de l'agriculture ;
- entre 2020 et 2030, la RDC passera au statut de pays émergent par une industrialisation intensive grâce au développement du secteur énergétique en appui aux secteurs des industries minière et agricole ;
- entre 2030 et 2060, la RDC devra passer du statut de pays émergent à celui de pays développé, notamment par une économie verte et une société de connaissances.

Toutefois, il est à noter que la RDC est à ce jour un pays à faible émission carbone, avec des particularités qui la distinguent des autres territoires : le capital naturel que constitue sa forêt, son potentiel hydro-électrique et ses capacités d'interconnexion avec les pays de la sous-région, son potentiel de croissance très important. Vu la trajectoire de développement national envisagé, le pays devra orienter son développement dans une perspective de développement à long terme, durable et respectueux de l'environnement.

1.3.Contexte national des changements climatiques

La RDC a ratifié la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto, respectivement en 1997 et 2005. Depuis, elle a réalisé une série d'activités dans les domaines suivants :

- l'Inventaire de ses émissions des gaz à effet de serre (GES) en 2001, 2009 et 2014 ;

- l'adoption de la loi N°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier;
- l'élaboration du Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité ;
- l'évaluation des risques et de la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en 2006 et la mise en œuvre des projets d'adaptation, particulièrement dans le secteur agricole depuis 2010 ;
- l'identification des potentialités en atténuation et les besoins technologiques en 2007 ;
- la mise en œuvre des processus de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD, 2009) :
 - (i) l'engagement dans le programme d'investissement dans le secteur forestier (2010);
 - (ii) l'adoption de la Stratégie Cadre nationale sur la REDD+ (2012);
 - (iii) la création du Fonds National REDD+ en 2012;
- le lancement du processus de formulation de la politique, stratégie nationale et plan d'action en matière des changements climatiques qui comprend trois piliers, à savoir :
 - (i) la stratégie de développement sobre en carbone (2012) ;
 - (ii) le Plan National d'Adaptation de la RDC aux changements climatiques (2014);
 - (iii) l'intégration transversale dans les politiques et stratégies sectorielles;
- l'élaboration du document de politique du secteur de l'électricité, y compris l'Atlas des énergies renouvelables en RDC.

1.4. Système national de gestion des inventaires des GES.

Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), à travers la Direction de Développement Durable (DDD), organe gouvernemental des négociations internationales, chargée de la coordination et du suivi de la mise en œuvre harmonieuse et cohérente de l'action du gouvernement en matière des changements climatiques, assure la gestion des inventaires des GES.

Un comité national des changements climatiques, sous la supervision du Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable, dans une approche intersectorielle et interdisciplinaire, donne les principales orientations en matière de mise en œuvre des programmes et projets en matière des changements climatiques.

Sous la supervision de la DDD, des équipes d'experts, provenant des ministères et services gouvernementaux, des universités et centres de recherche nationaux, des institutions privées et des organisations non gouvernementales, sont chargées de la définition des approches méthodologiques et de l'exécution des travaux d'estimation des émissions des GES et de l'évaluation de la vulnérabilité aux effets des changements climatiques, ainsi que des besoins technologiques. La responsabilité de l'approbation formelle des rapports d'inventaires des

émissions des GES incombe spécifiquement au Comité National Climat qui le soumet au Gouvernement.

Un système national de surveillance, suivi, vérification et notification lié aux activités REDD+ a été développé au sein du MEDD. Des cellules techniques opérationnelles travaillent sur trois piliers de ce système. Il s'agit de (i) Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS), (ii) Inventaire Forestier National (IFN) et (iii) Inventaire des Gaz à Effet de Serre (IGES). A ce jour, chacun de ces trois piliers réalise des progrès considérables en termes de produits et de renforcement des capacités techniques et humaines. Un système similaire de suivi des émissions hors forêts est en cours de formulation dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie de développement sobre en carbone et de formulation des projets NAMAs.

2. Contribution liée à l'adaptation

2.1. Justification de la prise en compte de l'adaptation dans le processus de développement de la CPDN.

L'inventaire des gaz à effet de serre réalisé en RDC (MEDD, 2015) fait apparaître les principaux secteurs émetteurs. Il s'agit principalement de l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et foresterie, suivi de loin de l'agriculture, de l'énergie. Pour le reste, les émissions sont négligeables.

Le Programme national d'adaptation aux changements climatiques, PANA (MECNT, 2006) a établi une cartographie limitée de la vulnérabilité de la RDC face aux impacts des changements climatiques. Il a cependant révélé d'énormes préoccupations en matière d'agriculture, de ressources en eau et de zones côtières, qui induisent une forte vulnérabilité dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la santé.

2.2. Résumé des tendances, impacts et vulnérabilités aux changements climatiques.

Les analyses menées ont permis de dégager les observations ci-après :

- a) les projections des variations des températures à l'horizon 2050 sont de l'ordre de 1 à 2°C et de 1,5 à 3°C à l'horizon 2100 dans le cadre du scénario d'émissions faibles B1 (Van Garderen et Ludwig, 2013) ;
- b) les résultats obtenus dans le cadre de la simulation de Pitman sur la station de Bukama pour la période 2046–2065 montrent une augmentation de l'évapotranspiration actuelle et potentielle de l'ordre de 10 à 15% ;

c) sur la base des analyses de l'historique climatique du site de Kinshasa N'Djili, il apparaît que :

- la fréquence des épisodes extrêmes humides et extrêmes sèches devient plus importante à l'horizon 2081–2100 ;
- une perturbation importante de la distribution saisonnière des pluies aux horizons 2046–2065 ;

d) sous le modèle hydrologique Pitman pour la station Bukama, il ressort que :

- une légère augmentation du stock de l'humidité du sol de 3,1%, qui serait le résultat d'une augmentation de précipitation de 10,6% ;
- une légère diminution du ruissellement total qui serait due à une diminution de la recharge et du ruissellement de surface.

e) l'analyse des résultats de simulation de Schellhuber et al. (2013), stipulent une augmentation du niveau de la mer d'environ 10% par rapport au niveau actuel le long des lignes côtières du continent Africain. Pour la RDC, cette augmentation sera de l'ordre de 60–70 cm pour les scénarios de 2°C d'élévation de température (RCP 2.6).

Les cinq principaux risques climatiques (pluies intenses, érosion côtière, inondations, crises caniculaires, et sécheresses saisonnières) à grand impact qui menacent le vécu quotidien des populations et causent notamment des pertes en vies humaines, la destruction des infrastructures, les érosions, la destruction des habitats particulièrement des pauvres en zones urbaines et accentuent la vulnérabilité due aux maladies hydriques. Les sécheresses saisonnières provoquent de graves perturbations des calendriers agricoles.

2.3. Notification de la vision, buts et cibles d'adaptation à court et long terme.

La vision de la RDC pour la mise en œuvre de l'adaptation est ancrée dans le cadre du Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA, 2006). Ce programme a permis d'identifier trois axes d'interventions prioritaires en matière d'adaptation :

- i. la sécurisation des moyens de subsistance et des modes de vie des communautés rurales/urbaines ;
- ii. la gestion rationnelle des ressources forestières, et
- iii. la protection et préservation des écosystèmes vulnérables des zones côtières.

Depuis 2014, un processus d'actualisation des orientations du PANA et d'intégration de la problématique d'adaptation dans les politiques et stratégies sectoriels, dans une approche

participative et pluridisciplinaire, a été initié dans le cadre du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA).

2.4. Notification sur les initiatives et l'appui actuels et planifiés en matière d'adaptation.

Le pays a déjà déployé des efforts afin de développer des actions urgentes d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, du relèvement communautaire et de la lutte contre l'érosion côtière. Il s'agit de :

- PANA-ASA (2010-2013) : projet d'adaptation du secteur agricole qui s'est focalisé sur l'amélioration de la résilience de ce secteur, au niveau de 4 provinces pilotes ;
- PANA-ASA 2 « Projet pour la croissance économique résiliente et l'adaptation aux changements climatiques en RDC » qui sera mis en œuvre à partir de 2016, consiste à une dissémination des acquis de PANA-ASA dans des nouvelles zones cibles. Ce projet visera à créer un environnement habilitant pour l'adaptation et améliorer les pratiques de production agro-écologiques ;
- PANA-AFE (2015-2020): ce projet en cours capitalise les acquis de PANA-ASA en renforçant la résilience des femmes et des enfants face aux changements climatiques, dans les anciennes zones d'intervention de PANA-ASA. Il vise l'engagement de la RDC à protéger les groupes les plus vulnérables des risques climatiques ;
- PANA Zone côtière (2015-2020) : ce projet en cours vise le renforcement de la résilience des communautés face aux changements climatiques par la mise en œuvre des moyens de lutte contre l'érosion côtière, la mise en place d'un système d'alertes précoces et la diversification des activités génératrices de revenus en faveur des communautés vulnérables.

2.5. Lacunes et barrières

La RDC est confrontée à divers défis de développement au plan socio-économique, auxquels s'ajoute sa vulnérabilité aux impacts des changements climatiques. En outre, elle doit faire face à des défis majeurs à travers l'étendue de son territoire pour le développement d'un programme cohérent d'adaptation. Il s'agit notamment de:

- l'insuffisance des données climatiques fiables pour une analyse et interprétation réaliste de l'évolution climatique ;
- la faiblesse des capacités technique, institutionnelle et juridique pour soutenir le développement de l'intégration horizontale de la dimension « adaptation » aux niveaux national, régional et local ;
- l'insuffisance financière pour accompagner la mise en œuvre des initiatives d'adaptation.

2.6. Résumé des besoins

Les besoins concernent principalement le secteur d'agriculture, le secteur d'énergie et du transport avec un accès sur le renforcement de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets, le renforcement des mesures de conservation de la biodiversité et d'intégration des population dans le secteur forestier et la protection intégrée des zones côtières". Les besoins totaux en investissement se lèvent à 9,082 milliards USD dont :

- secteur de l'agriculture : 1.563,90 millions USD
- secteur Energie et Transport : 7.350,00 millions USD
- secteur forestier : 50,00 millions USD
- secteur côtier et littoral (zone vulnérable Banana–Nsianfumu 26 km) : 118,000 millions USD

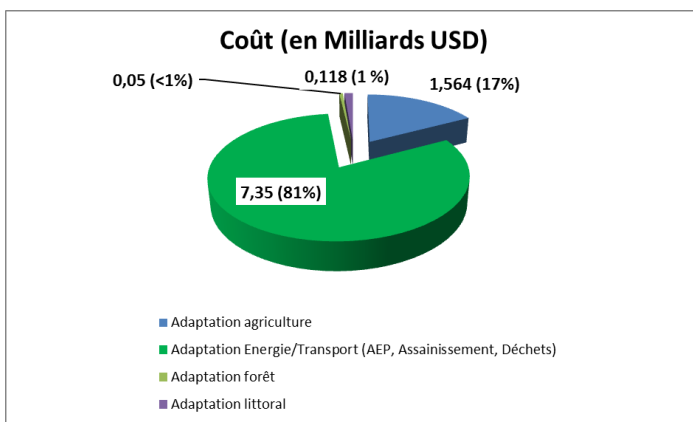


Figure 1 : Répartition du coût d'adaptation par secteur (en milliards USD).

2.7. Mécanisme du suivi et de la notification

Le pays reconnaît que le suivi-évaluation des politiques et programmes d'adaptation revêt une importance cruciale pour faire en sorte que les ressources soient ciblées sur les mesures qui donneront les meilleures chances d'accroître la résilience de sa population. Le développement d'indicateurs clés d'adaptation a déjà été exploré dans le cadre du projet PANA-ASA et sera poursuivi au cours de la mise en œuvre des projets PANA-AFE et PANA Zone côtière. Les principaux enseignements à retenir seront mis en commun avec l'ensemble des programmes. L'objectif consiste à intégrer des indicateurs d'adaptation et de vulnérabilité dans le système national de suivi, notification et vérification (MRV) qui sera développé.

3. Contribution liée à l'atténuation.

3.1. Calendrier : 2021 à 2030.

3.2. Type de contribution

La contribution de la RDC en matière d'atténuation sera basée sur des mesures, couplée à un effort minimal de réduction des émissions par rapport à la projection des émissions à l'horizon 2030 en cas du maintien du statu quo.

3.3. Niveau ciblé

Eu égard aux volumes des investissements nécessaires pour atteindre l'objectif d'atténuation visé par la RDC, au regard des priorités nationales de développement, seule une partie minimale de sa contribution pourra être financée par ses ressources propres.

Ces actions seront conditionnées par la mise à disposition d'un appui adéquat correspondant en termes de ressources financières, de transfert de technologie et de renforcement de la capacité nationale. Pour cela, il est important que l'accès aux ressources facilitant la mise en œuvre des activités reprises au sein de la CPDN de la RDC soit favorisé.

3.4. Réduction des émissions des GES

La RDC s'engage à réduire ses émissions de 17% d'ici 2030 par rapport aux émissions du scénario des émissions du statu quo (430 Mt CO₂e), soit une réduction d'un peu plus de 70 Mt CO₂e évités (Ministère de l'Environnement, 2009).

En effet, le contexte national se présente comme suit : (i) superficie forestière de la RDC de l'ordre de 152 millions d'ha en 2010 (MEDD, 2015), (ii) taux de déforestation observée entre 1990 et 2010 de l'ordre de 0,32% (MEDD, 2015) ; (iii) déforestation et dégradation forestière essentiellement provoquée par l'agriculture commerciale (~40%) et vivrière (~20%) et par la coupe du bois de chauffe (~20%)(⁴). Il est prévu l'appui des projets permettant de planter environ 3 millions d'hectares de forêt au plus tard en 2025 dans le cadre des programmes d'afforestation et de reforestation⁵, ce qui permettrait de séquestrer environ 3 millions des tonnes de CO₂.

(⁴) – Potentiel REDD+ de la RDC, Décembre 2009, Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ;

⁵ Programme d'Action du Gouvernement 2012–2016

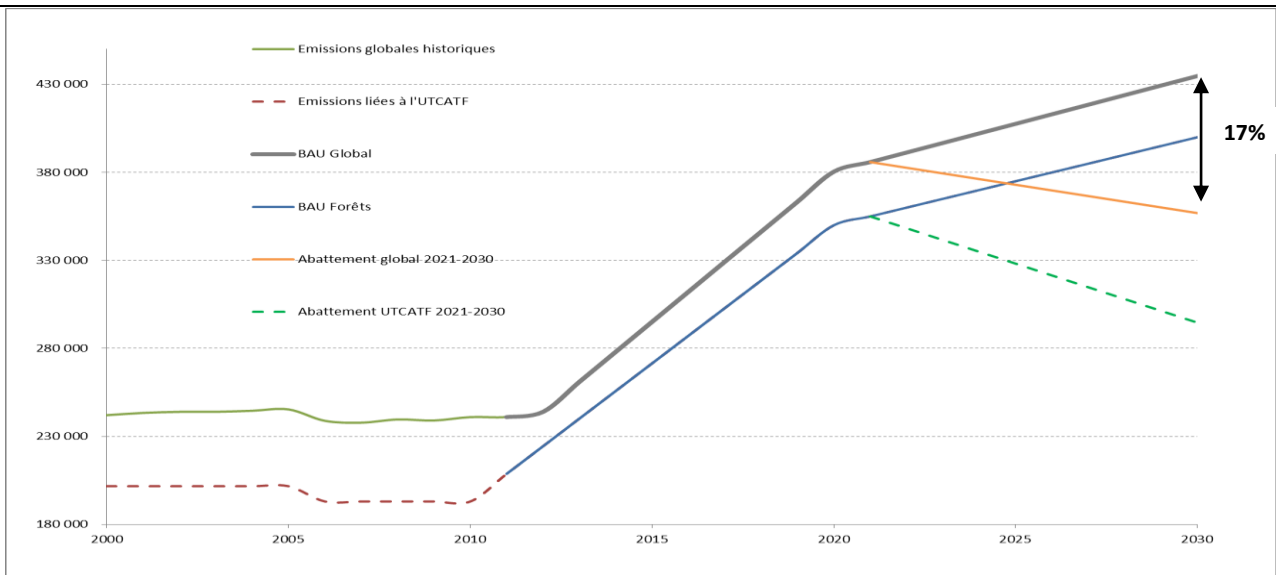


Figure 2 : Evolution des émissions des GES de 2000 à 2030.

Les principaux leviers d'interventions identifiés portent sur les secteurs Agriculture, UTCATF et Energie

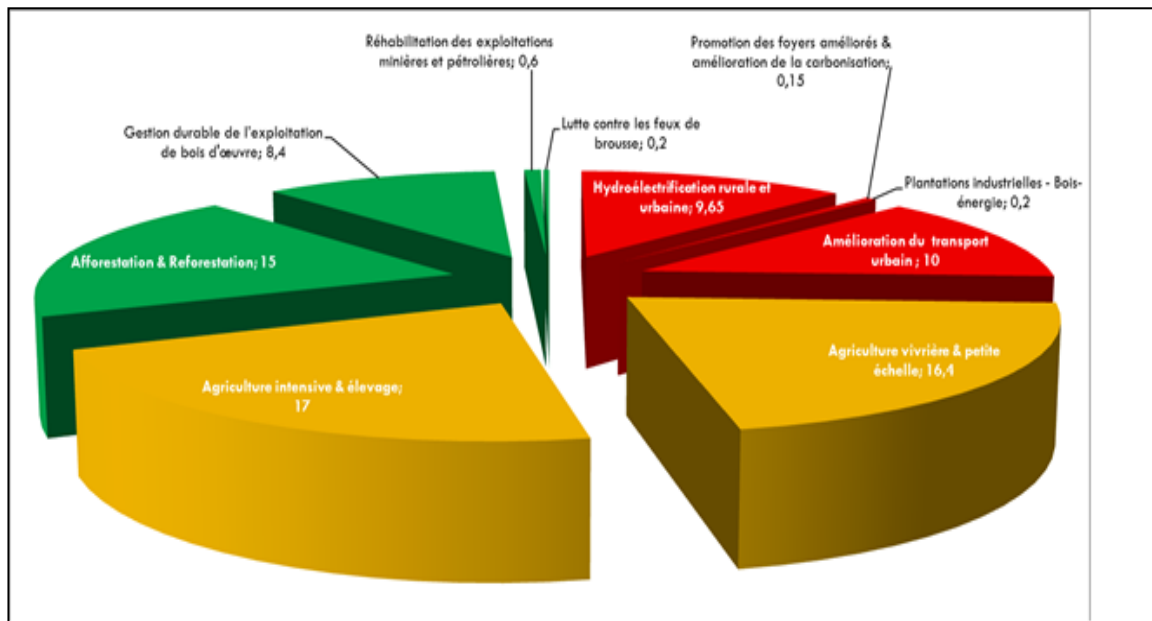


Figure 3 : Potentiel de réduction des émissions par levier en Mt CO₂e.

3.5. Moyens de mise en œuvre

Le coût total pour l'ensemble des leviers de mitigation et de séquestration de carbone dans les trois secteurs concernés est estimé à 12,54 milliards de USD.

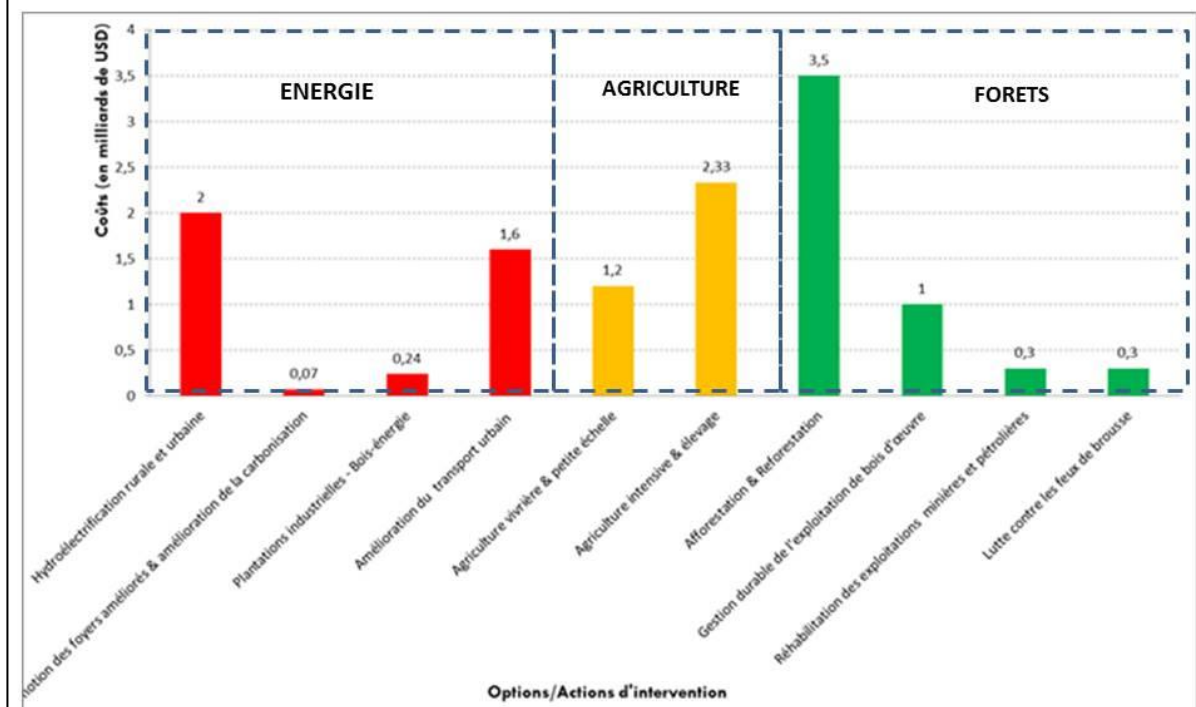


Figure 4 : Répartition du coût d'abattement des émissions par levier (en millions USD).

3.6. Secteurs et gaz concernés.

Les secteurs concernés sont l'UTCATF, l'Agriculture et l'Energie. Les GES concernés sont le CO₂, CH₄ et N₂O. Les secteurs Procédés Industriels et Déchets ne sont pas pris en compte étant donné leur contribution minimale au bilan des émissions des GES en RDC.

3.7. Méthodologie de comptage.

Conformément aux règles de comptabilisation et de notification des émissions des GES, la CPDN de la RDC s'est basée sur les Lignes directrices 1996 révisées et Lignes directrices de 2006 du GIEC, les orientations méthodologiques de la Convention en matière d'estimation des émissions des gaz à effet de serre (GES) et de notification ainsi que les méthodologies complémentaires ALU (Agriculture et autres Utilisations des Terres) et Guides de bonnes pratiques (GIEC 2000 et 2003).

3.8. Mise en œuvre des arrangements institutionnels.

Pour la mise en œuvre de son CPDN, étant donné que le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) a la responsabilité technique de la mise en œuvre de la politique environnementale du pays, la RDC va s'appuyer sur le mécanisme déjà en place pour la mise en œuvre de l'action du gouvernement en matière des changements climatiques, à travers la

Direction de Développement Durable (DDD).

Pour la mise en œuvre des différentes initiatives des projets, la DDD met en place une équipe multisectorielle et multidisciplinaire d'experts pour la définition et la conception des méthodologies, collecte, traitement des données, ainsi que la constitution des bases des données et l'exécution des tâches relatives aux changements climatiques. Cette équipe est mise en place comme groupe de concertation et d'information pour assurer la cohérence des méthodes proposées.

3.9. Equité et ambition

La RDC fait partie des Pays les Moins Avancés et est le pays ayant l'indice de développement humain le plus bas selon le rapport sur le développement humain de 2014. Le pays doit donc faire face à de nombreux défis en termes de développement socio-économique. Par ailleurs, le pays doit en priorité minimiser les risques d'impacts des changements climatiques, en raison de l'importante vulnérabilité de certaines activités économiques, comme l'agriculture et la foresterie.

La contribution de la RDC aux émissions globales des GES est très basse (environ 0.5% en 2010). Par ailleurs l'intensité de GES par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) est aussi très faible.

Le pays, de par sa très grande couverture forestière de l'ordre de 152 millions d'ha en 2010 (MEDD, 2015), est un puit net de carbone. Malgré cela, la RDC propose de mettre en œuvre des actions d'atténuation de façon à réduire ses émissions de 17%. Dans ce contexte, la République Démocratique du Congo considère que sa Contribution est ambitieuse et équitable.